

## SQY lance une modification de son PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de SQY a été adopté le 23 février 2017. Couvrant 7 des 12 communes du territoire (Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux), **il fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de modification dans le but d'améliorer les réponses qu'il offre aux attentes des communes en matière d'urbanisme.**



Le PLUi de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines a connu une première évolution lors de l'approbation de la Révision allégée du PLUi, en date du 5 mars 2020. Depuis celle-ci, les réflexions urbaines portées sur l'ensemble des sept communes couvertes par le PLUi ont permis d'affiner certains projets et de nouveaux besoins d'ajustements ont émergé. Il est donc apparu qu'une modification du PLUi doit être engagée pour permettre leur mise en œuvre.

C'est dans ce sens que le Conseil communautaire de SQY a délibéré le 1er avril 2021 pour lancer cette procédure et la phase de concertation qui l'accompagne.

SQY a souhaité que cette modification du PLUi s'accompagne d'une large démarche de concertation à destination de l'ensemble des usagers du territoire. Les habitants, salariés, commerçants, de l'agglomération sont donc associés à cette démarche et invités à faire part de leur connaissance du territoire. Durant la concertation, chacun pourra participer à la redéfinition des grands principes d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour ce faire, SQY a mis dès aujourd'hui à disposition plusieurs outils afin de faire part de vos remarques, suggestions et idées :

- **Un registre disponible dans les Hôtels de Ville** des communes couvertes par le PLUi
- **Une adresse mail dédiée** : [plui.modification@sqy.fr](mailto:plui.modification@sqy.fr)
- **Une réunion publique, en présentiel, programmée mardi 29 mars 2022** à 19h en salle du Conseil communautaire de SQY (accès libre)

En amont de ce rendez-vous, SQY a mis en ligne sur son site internet une vidéo présentant toutes les modifications prévues dans le PLUi. Celle-ci est consultable sur la page dédiée au PLUi : [sqy.fr/PLUi](http://sqy.fr/PLUi).

Vous retrouverez également sur cette page le support et le rapport de présentation ainsi que le projet de règlement et toutes les informations utiles sur le PLUi

### Infos pratiques

Le contexte sanitaire actuel limitant les possibilités de rencontre, d'autres solutions sont à l'étude afin de favoriser la concertation.

Toutes les informations seront relayées dans le Sqymag.

En complément de l'adresse mail dédiée ([plui.modification@sqy.fr](mailto:plui.modification@sqy.fr)) et des registres mis à disposition du public dans les 7 Hôtels de Ville des Communes couvertes par le PLUi, une réunion publique sera prochainement programmée.

Liens utiles

[Plus d'informations sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal](#)

[Plus d'info sur la réunion publique du mardi 29 mars en présentiel](#)